

doute, appartenu à un monument antique. Le vaisseau de cette église n'est composé que d'une nef à trois travées, sans portail sur la façade.

Les ruines de l'ancien château delphinal se voient à droite de l'église. Au près de quelques pans de murs est une tour carrée divisée primitivement en deux étages par des planchers. Les créneaux ont été engagés dans une maçonnerie moderne. La construction très-simple de cette tour peut remonter au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.

Sur la commune de la Balme, à peu de distance du Rhône, est située l'ancienne chartreuse de Salettes, fondée en 1299 par le dauphin Humbert I<sup>er</sup>, la dauphine Anne, son épouse, et Jean, son fils, qui donnèrent, pour cet effet, le territoire des Bermundières. Six prêtres et trente religieuses y furent établis. Cette maison porta d'abord le nom de la Cour-de-Sainte-Marie et prit ensuite celui de Salettes qu'elle a depuis conservé. L'archevêque de Vienne, Guillaume de Valence, confirma cette fondation, comme il en était requis par le titre même, ainsi que le pape Boniface VIII et l'archevêque de Lyon.

Henri, baron de Montauban, oncle du dauphin, voulut avoir son tombeau dans le monastère de Salettes, dont Marie de Viennois, sa sœur, était prieure, et lui légua, entre autres, ses deux chevaux de bataille, appelés dans son testament *Lyard* et *Bayard* (1), ainsi que son équipage de guerre. Le dernier dauphin Humbert II, fut un des plus grands bienfaiteurs de la chartreuse de Salettes.

Les bâtiments de cet ancien monastère, supprimé à la révolution de 1789, formaient un vaste parallélogramme. Ils avaient entièrement été reconstruits sous le règne de Louis XIV. On arrive par une large avenue d'arbres séculaires au grand portail décoré d'un attique richement orné, au dessous de laquelle on lit cette inscription dédicatoire, séparée en deux parties, par un écusson mutilé :

(1) Dans la langue latine, *Lyardus* désigne un cheval gris pommelé et *Bayardus* ou *Bagus*, un cheval bai.